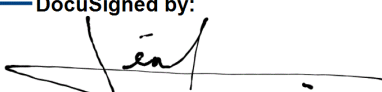


SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2024**

Certifié conforme à l'original.

DocuSigned by:

922B9B9348084BC...

**Le Président,
IDIA, représentée par M. Manuel LEAL,
Directeur Général**

BILAN AU

30-sept-24

ACTIF (en euros)	30-sept-24 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-23
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	248 556 794	32 587 023	215 969 770	211 781 777
Participations	80 088 826	-	80 088 826	80 581 559
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	168 466 210	32 587 023	135 879 186	131 147 853
Prêts et comptes courants	-	-	-	50 607
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	248 562 151	32 592 197	215 969 954	211 781 961
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	32 190	-	32 190	230 979
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	3 385 277	-	3 385 277	4 600 817
Disponibilités	706 946	-	706 946	1 726 009
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	4 124 413	-	4 124 413	6 557 805
TOTAL DE L'ACTIF	252 686 564	32 592 197	220 094 367	218 339 766

PASSIF (en euros)	30-sept-24	30-sept-23
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 273 942	1 431 790
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	713 383	-157 848
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	2 322 225	1 608 842
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	45 268 201	45 268 044
Emprunts et dettes financières	134 021 758	129 141 790
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	806 502	35 640
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	37 675 681	42 285 450
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	217 772 142	216 730 924
TOTAL DU PASSIF	220 094 367	218 339 766

SOFIPAR**COMPTE DE RESULTAT AU****30-sept-24***(en euros)*

	30-sept-24	30-sept-23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	3 000	3 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 118 288	3 185 094
Impôts, taxes et versements assimilés	-99	4 819
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	381	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 118 569	3 189 913
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 115 569	-3 186 913
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	5 148 758
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	9 873 578	5 831 674
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	5 283 688	9 038 105
D'autres créances de l'actif immobilisé	953	632
Autres intérêts et produits assimilés	93 992	47 502
Reprises de provisions et transferts de charges	8 212 958	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	255 380	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	13 846 971	9 086 239
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	-	5 148 758
Intérêts et charges assimilées	225 657	225 500
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	225 657	5 374 258
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	13 621 314	3 711 981
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	632 166	-157 848
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	573 950	1 667 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	573 950	1 667 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	492 733	1 667 000
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	492 733	1 667 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	81 217	-
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	14 423 921	15 904 996
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 710 538	16 062 844
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	713 383	-157 848

S O F I P A R

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2023 - 2024**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

L'année 2024 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie : **incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques** (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume (+0,5 % vs +0,9% en 2023), malgré une inflation qui diminue à 2,6% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6,1% du PIB en 2024.

L'investissement diminue de 1,4% en 2024 (après +0,8% en 2023). L'investissement des entreprises a continué de reculer (-0,9% en 2024 vs +2,5% en 2023) pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages (-5,7% après -8,2% en 2023).

Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi durant la période post-Covid (2021-2023) plusieurs des facteurs adresses susmentionnés a continué à être impacté par ces derniers. En 2024, les prix des produits alimentaires connaissent un ralentissement par rapport à 2023 : +1,4 % (vs +11,8 % en 2023). Le prix hors produits frais (+1,2 % (vs. 12,2 % en 2023)) et ceux des produits frais (+2,4 % (vs. 9,6 % en 2023)) poursuivent leur dégrise. Cela étant dit, un ralentissement durable est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait aux alentours de 2 %.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2024 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables

2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- *Produits directs* :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- *Charges directes* :
Imputation directe à chaque S.P.
- *Charges indirectes* :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

(en K€)

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
Titres de participation	80 582	-	493	80 089
TOTAL	80 582	-	493	80 089

3.1.2. T.I.A.P.

(en K€)

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
Actions	136 469	-	-	136 469
Obligations	34 583	-	3 333	31 250
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	171 052	-	3 333	167 719

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	136 469
Obligations et titres assimilés	31 250
Intérêts courus non échus	747
TOTAL	168 466

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2024
Actions	28 980	-	3 399	25 581
Obligations	11 820	-	4 814	7 006
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	40 800	-	8 213	32 587

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2024
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à la clôture 30.09.2023			Montants à la clôture 30.09.2024		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	171 052	130 252	142 889	167 719	135 132	149 601
TOTAL	171 052	130 252	142 889	167 719	135 132	149 601

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	130 252	142 889
Acquisitions de l'exercice	-	-
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	8 213	10 045
Autres mouvements comptables	-3 333	-3 333
Montant à la clôture	135 132	149 601

3.1.3. – Prêts et comptes courants

				(en K€)
	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
Comptes courants d'associés	50	-	50	-
Prêts participatifs	-	-	-	-
TOTAL	50	-	50	-

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est à néant du fait du remboursement par Camalt Holding en date du 13 septembre 2024 de l'intégralité du nominal d'une avance en compte courant, intérêts compris.

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2024
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2024
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. - Autres créances d’exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée	-	-
Créances fiscales & sociales	3	3
Autres créances	29	29
TOTAL	32	32

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2024 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 29 K€.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

(en K€)

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
OPCVM	4 601	6 101	7 317	3 385
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	4 601	6 101	7 317	3 385

3.2. PASSIF**3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2024**

La situation nette a évolué comme suit :

(en K€)

	Bilan au 30.09.2023	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2024
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 431	-158	-	1 273
Résultat	-158	158	713	713
TOTAL	1 608	-	713	2 321

Dividendes payés

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

(en K€)

	Montants au 30.09.2024	Montants au 30.09.2023
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	45 100	45 100
Intérêts courus	168	168
TOTAL	45 268	45 268

3.2.3. – Dettes financières

Les 134 022 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en K€)

	Montants au 30.09.2024	Montants au 30.09.2023
Avances (nettes) Caisses Régionales	34 002	31 925
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	100 020	97 217
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	134 022	129 142

3.2.4. - Autres dettes

(en K€)

	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	806	806
Dettes fiscales & sociales	-	-
Autres dettes	37 676	37 676
TOTAL	38 482	38 482

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées de la commission de gestion IDIA du T4 2024 pour 770 K€ et des honoraires Forvis Mazars liés à l'audit des comptes 2024 de SOFIPAR pour 36 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2024 restant à reverser, dont 36 073 K€ provenant d'une plus-value d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, qui ne pourra être distribuée qu'à l'issue de la cession effective des titres reçus en échange des titres apportés.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

(en K€)

	2023/2024	2022/2023
<i>Plus-values nettes du portefeuille cédé</i>	81	-
Dotations Reprises sur portefeuille	8 213	- 5 148
Produits des participations	5 378	9 086
Dividendes	3 486	7 479
Obligations convertibles et titres participatifs	1 797	1 559
Prêts et comptes courants associés	1	1
Intérêts comptes bancaires	94	47
Résultat financier	30	-226
Commissions et divers	3	3
PRODUIT NET DES ACTIVITES	13 705	3 715
Frais généraux nets	-3 119	-3 190
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	10 586	525
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	10 586	525
QP des coparticipants	-9 873	-683
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	713	-158

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2023	QP d'exploitation et plus values 30.09.2024	QP Provisions ou reprises 30.09.2023	QP Provisions ou reprises 30.09.2024	QP Pertes 30.09.2023	QP Pertes 30.09.2024	Résultat Associés 30.09.2023	Résultat Associés 30.09.2024
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	4 347	902	-3 132	4 470	-	-	1 215	5 372
Caisses Régionales	1 484	758	-2 017	3 743	-	-	-533	4 501
Sous-total	5 831	1 660	-5 149	8 213	-	-	682	9 873
SOFIPAR	57	14	-	-	-	-	57	14
TOTAL	5 888	1 674	-5 149	8 213	-	-	739	9 887

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2024

.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	713	-	713
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	713	-	713

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2024. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 1 339 K€ incorporé aux déficits antérieurs.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2024. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 49 K€.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 5.1. Engagements donnés : 92 369 K€
Les engagements donnés sont des promesses de vente données.
- 5.2. Engagements reçus : 92 369 K€
Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant
- 6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 3 080 K€ TTC pour l'exercice.
- 6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 36 K€.
- Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de services autres que la certification des comptes (SACC).

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2024

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Néant
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Cariou Holding	70 000	2 815	50,00	34 998	-	-	-	1 893	1 050	31-déc-23
Camalt Holding	135 119	-76	33,37	45 091	-	-	-	68	-	31-déc-23
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
NEANT										
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
NEANT										

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-75 213	-11 053	-178 554	-157 848	713 383
d) Montant des bénéfices distribués	21 500 000		-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-3,76	-0,55	-8,93	-7,89	35,67
b) Dividende versé à chaque action	1 075,00	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge
RCS : 304 578 941 R.C.S. Nanterre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation du portefeuille :

Comme indiqué dans la note 2.2.3 de l'annexe, l'évaluation des titres de participation se fait à la valeur d'usage, les principaux critères retenus étant l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité de la société de détenir les participations.

La note 2.2.4 précise que l'évaluation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société, fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse de clôture, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations effectuées.

Opérations faites en commun :

Comme indiqué dans la note 2.2.1, les comptes « quote-part de résultat sur les opérations faites en commun » représentent la quote-part des résultats des Sociétés en Participation dont Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR est le gérant.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte comptabilisation des « Opérations faites en commun » et des résultats des sociétés en participation. Nous avons également vérifié la correcte estimation et comptabilisation du résultat en propre de Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature numérique

Signé par :

 690CD114FDE8470
Jean-Baptiste
MEUGNIOT

Associé

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2024**

SOFIPAR**BILAN AU****30-sept-24**

ACTIF (en euros)	30-sept-24			30-sept-23
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	248 556 794	32 587 023	215 969 770	211 781 777
Participations	80 088 826	-	80 088 826	80 581 559
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	168 466 210	32 587 023	135 879 186	131 147 853
Prêts et comptes courants	-	-	-	50 607
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	248 562 151	32 592 197	215 969 954	211 781 961
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	32 190	-	32 190	230 979
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	3 385 277	-	3 385 277	4 600 817
Disponibilités	706 946	-	706 946	1 726 009
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	4 124 413	-	4 124 413	6 557 805
TOTAL DE L'ACTIF	252 686 564	32 592 197	220 094 367	218 339 766

PASSIF (en euros)	30-sept-24	30-sept-23
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 273 942	1 431 790
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	713 383	-157 848
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	2 322 225	1 608 842
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	45 268 201	45 268 044
Emprunts et dettes financières	134 021 758	129 141 790
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	806 502	35 640
Dettes fiscales et sociales	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	37 675 681	42 285 450
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	217 772 142	216 730 924
TOTAL DU PASSIF	220 094 367	218 339 766

SOFIPAR**COMPTE DE RESULTAT AU****30-sept-24***(en euros)*

	30-sept-24	30-sept-23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	3 000	3 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 118 288	3 185 094
Impôts, taxes et versements assimilés	-99	4 819
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	381	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 118 569	3 189 913
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 115 569	-3 186 913
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	5 148 758
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	9 873 578	5 831 674
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	5 283 688	9 038 105
D'autres créances de l'actif immobilisé	953	632
Autres intérêts et produits assimilés	93 992	47 502
Reprises de provisions et transferts de charges	8 212 958	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	255 380	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	13 846 971	9 086 239
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	-	5 148 758
Intérêts et charges assimilées	225 657	225 500
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	225 657	5 374 258
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	13 621 314	3 711 981
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	632 166	-157 848
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	573 950	1 667 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	573 950	1 667 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	492 733	1 667 000
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	492 733	1 667 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	81 217	-
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	14 423 921	15 904 996
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 710 538	16 062 844
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	713 383	-157 848

S O F I P A R

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2023 - 2024**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

L'année 2024 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie : **incertitudes liées à l'environnement politique national, à l'économie internationale, à l'aggravation des tensions géopolitiques** (avec notamment la poursuite de la guerre en Ukraine et la tension accrue au Moyen-Orient) ou encore à la crainte des nouvelles politiques économiques et commerciales liée à l'alternance politique aux Etats-Unis.

Dans cet environnement, l'économie française a affiché en 2024 une croissance modérée de 1,1%, marquant une légère amélioration par rapport à la croissance de 2023 (+0,9%). Cette progression a été principalement soutenue par la dépense publique et le commerce extérieur. La demande intérieure reste toutefois faible, avec une consommation des ménages qui décélère en volume (+0,5 % vs +0,9% en 2023), malgré une inflation qui diminue à 2,6% en 2024 (vs 4,9% en 2023) sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec pour la France le maintien du bénéfice du bouclier tarifaire mis en place de 2021 (jusqu'en février 2025). Le déficit public atteint 6,1% du PIB en 2024.

L'investissement diminue de 1,4% en 2024 (après +0,8% en 2023). L'investissement des entreprises a continué de reculer (-0,9% en 2024 vs +2,5% en 2023) pénalisé par des conditions de financement peu favorables et une incertitude politique persistante. Il en va de même pour l'investissement des ménages (-5,7% après -8,2% en 2023).

Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, avec une croissance attendue en léger recul (+0,9%). Selon l'Insee, à l'exception du secteur des services où les tarifs restent élevés, les hausses de prix de l'agroalimentaire devraient rester modérées. Idem pour les prix de l'énergie qui sont, eux aussi, attendus en repli. Toutefois, il faudra surveiller de près l'impact possible de l'incertitude sur le plan politique et fiscal au niveau national, comme sur le plan des politiques commerciales à l'échelle mondiale (notamment américaine).

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi durant la période post-Covid (2021-2023) plusieurs des facteurs adresses susmentionnés a continué à être impacté par ces derniers. En 2024, les prix des produits alimentaires connaissent un ralentissement par rapport à 2023 : +1,4 % (vs +11,8 % en 2023). Le prix hors produits frais (+1,2 % (vs. 12,2 % en 2023)) et ceux des produits frais (+2,4 % (vs. 9,6 % en 2023)) poursuivent leur décline. Cela étant dit, un ralentissement durable est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait aux alentours de 2 %.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2024 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables

2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- *Produits directs* :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- *Charges directes* :
Imputation directe à chaque S.P.
- *Charges indirectes* :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
Titres de participation	80 582	-	493	80 089
TOTAL	80 582	-	493	80 089

3.1.2. T.I.A.P.

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
Actions	136 469	-	-	136 469
Obligations	34 583	-	3 333	31 250
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	171 052	-	3 333	167 719

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	136 469
Obligations et titres assimilés	31 250
Intérêts courus non échus	747
TOTAL	168 466

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2024
Actions	28 980	-	3 399	25 581
Obligations	11 820	-	4 814	7 006
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	40 800	-	8 213	32 587

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2024
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à la clôture 30.09.2023			Montants à la clôture 30.09.2024		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	171 052	130 252	142 889	167 719	135 132	149 601
TOTAL	171 052	130 252	142 889	167 719	135 132	149 601

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	130 252	142 889
Acquisitions de l'exercice	-	-
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	8 213	10 045
Autres mouvements comptables	-3 333	-3 333
Montant à la clôture	135 132	149 601

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2024
Comptes courants d'associés	50	-	50	-
Prêts participatifs	-	-	-	-
TOTAL	50	-	50	-

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est à néant du fait du remboursement par Camalt Holding en date du 13 septembre 2024 de l'intégralité du nominal d'une avance en compte courant, intérêts compris.

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2024
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2023	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2024
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. - Autres créances d’exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée	-	-
Créances fiscales & sociales	3	3
Autres créances	29	29
TOTAL	32	32

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2024 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 29 K€.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

(en K€)

	Valeur brute au 30.09.2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2024
OPCVM	4 601	6 101	7 317	3 385
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	4 601	6 101	7 317	3 385

3.2. PASSIF**3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2024**

La situation nette a évolué comme suit :

(en K€)

	Bilan au 30.09.2023	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2024
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 431	-158	-	1 273
Résultat	-158	158	713	713
TOTAL	1 608	-	713	2 321

Dividendes payés

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

(en K€)

	Montants au 30.09.2024	Montants au 30.09.2023
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	45 100	45 100
Intérêts courus	168	168
TOTAL	45 268	45 268

3.2.3. – Dettes financières

Les 134 022 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en K€)

	Montants au 30.09.2024	Montants au 30.09.2023
Avances (nettes) Caisses Régionales	34 002	31 925
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	100 020	97 217
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	134 022	129 142

3.2.4. - Autres dettes

(en K€)

	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	806	806
Dettes fiscales & sociales	-	-
Autres dettes	37 676	37 676
TOTAL	38 482	38 482

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées de la commission de gestion IDIA du T4 2024 pour 770 K€ et des honoraires Forvis Mazars liés à l'audit des comptes 2024 de SOFIPAR pour 36 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2024 restant à reverser, dont 36 073 K€ provenant d'une plus-value d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, qui ne pourra être distribuée qu'à l'issue de la cession effective des titres reçus en échange des titres apportés.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

(en K€)

	2023/2024	2022/2023
<i>Plus-values nettes du portefeuille cédé</i>	81	-
Dotations Reprises sur portefeuille	8 213	- 5 148
Produits des participations	5 378	9 086
Dividendes	3 486	7 479
Obligations convertibles et titres participatifs	1 797	1 559
Prêts et comptes courants associés	1	1
Intérêts comptes bancaires	94	47
Résultat financier	30	-226
Commissions et divers	3	3
PRODUIT NET DES ACTIVITES	13 705	3 715
Frais généraux nets	-3 119	-3 190
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	10 586	525
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	10 586	525
QP des coparticipants	-9 873	-683
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	713	-158

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2023	QP d'exploitation et plus values 30.09.2024	QP Provisions ou reprises 30.09.2023	QP Provisions ou reprises 30.09.2024	QP Pertes 30.09.2023	QP Pertes 30.09.2024	Résultat Associés 30.09.2023	Résultat Associés 30.09.2024
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	4 347	902	-3 132	4 470	-	-	1 215	5 372
Caisses Régionales	1 484	758	-2 017	3 743	-	-	-533	4 501
Sous-total	5 831	1 660	-5 149	8 213	-	-	682	9 873
SOFIPAR	57	14	-	-	-	-	57	14
TOTAL	5 888	1 674	-5 149	8 213	-	-	739	9 887

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2024

.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	713	-	713
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	713	-	713

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2024. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 1 339 K€ incorporé aux déficits antérieurs.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2024. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à - 49 K€.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 5.1. *Engagements donnés* : 92 369 K€
Les engagements donnés sont des promesses de vente données.
- 5.2. *Engagements reçus* : 92 369 K€
Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. *Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration* :

Néant
- 6.2. *Contrat de délégation de gestion* :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 3 080 K€ TTC pour l'exercice.
- 6.3. *Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice* :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 36 K€.
- Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de services autres que la certification des comptes (SACC).

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2024

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Néant
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Cariou Holding	70 000	2 815	50,00	34 998	-	-	-	1 893	1 050	31-déc-23
Camalt Holding	135 119	-76	33,37	45 091	-	-	-	68	-	31-déc-23
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
NEANT										
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
NEANT										

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-75 213	-11 053	-178 554	-157 848	713 383
d) Montant des bénéfices distribués	21 500 000		-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	-3,76	-0,55	-8,93	-7,89	35,67
b) Dividende versé à chaque action	1 075,00	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-